Image not found or type unknown

Jugement à tort. Crédit à la consommation

Par **Luna 2102**, le **05/02/2019** à **10:15**

Bonjour,

Voila plus de 15 ans des demarcheurs de meubles m'ont mis dans une situations d'endettement suite à un crédit chez sofinco actuellement consumer finance A l'epoque j'étais pas bien en plein dans une début de dépression et suite de décès de mon pere, et qui de ce fait prendre avec moi ma mère qui un handicap Je voulais m'acommoder de pouvoir racheter du mobilier car j'avais déménager et me permettre de lui donner aussi une chambre à elle et ce sentir bien...

En gros je me suis fais avoir d'une escroquerie et d'un abus de confiance. Ces demarcheurs mon fait miroiter d'un crédit que j'ai accepter pour un achat de 12. 000euro comprenant meuble cuisine + traveaux électricité carrelges chambre a coucher salon Bref une parti de mobilier suite à mon aménagement Ces voleurs m'ont dit qu'ils ont l'habitude de traiter avec la maison de crédit . De là, j etais peut-être jeune et naïf et pas vraiment bien suite au décès de mon père. J'ai signer un bon de commande de en plus verser un acompte de 2000 euro sur celle-ci .Sofinco leur à verser la totalité du crédit sur le compte bancaire au magasin de meuble. Moi je n'ai jamais eue cette argent et pire pas de meuble.. J'ai relancer le magasin pour leur dire où était le mobilier commande ? ils m'ont fait croirent que ce sont des meubles qui arrivent d'italie et la livraison était longue.. Par la suite je ne voyais rien arriver J'ai due envoyer un courrier à sofinco pour leur dire que je refuse de payer car le crédit et les meubles. Je n'ai rien de ts cella et de voir zvec le magasin car le credkt avakt ete6vegser chez eux. Malheureusement, il n'ont rien demander les vendeurs envolés et faillite du Magasin . Sofinco m'a fait poursuivre devant un huissier de justice pour me faire rembourser la dette qui etait à mon nom . Et m 'harcelait de bloquer mon compts Ce qu' ils ont fait par un jugement au tribunal.. J'ai toujours contester mais je pense que je n'avais jamais été confronté à la justice cocernant les procédures de lois J 'avais peur qu' ils continuent car j'avais une famille à nourrir divorcer avec des enfants en bas âges et ma mère qui vivant avec nous . De là je leur ai verser pendant 5 ans la totalite de 10.000euro car il demandait 17.000euro avec les frais d'huissier. Par la suite j'ai fait une demande d'un dossier de surendettement je n'arrivait plus. Mon assistante social m'aide à faire celui-ci et me dit de mettre ce crédit sur le plan Mais il me disait que je suis obliger de mettre ts les crédits. Je ne voulais pas trop . Et je me retrouve a ce jour devant les tribunaux a payer cle reste de la dette Le juge n'avait même pas regarder tous mon dossier ce jour là je pense . Et vs dire aussi que j'ai fait une plainte. Et une opposition trop tard car je ne savait pas comment ça fonctionnait juridiquement. A ce jour j'ai recue l'ordonnace du juge a tord. Et dire que je suis redevable de la somme de 3700euro s'achant que je ne leur doit pas tous ça à tord une escroquerie en bande organisé . Que faire ? et faire appel, mais je nais pas quoi payer un avocat. Suite mheureusement Les frais d' enterrement.. . j'ai due faire face à ts cela puisque le jour de l'audiance qui était le 03.12.2018 j'étais dans une situation de mal être triste car j'etais depuis

8 jours au chevet de mon petit frère malade qui le lendemain de l'audience au tribunal auquel je me suis présenter, le 4.12.2018 mon frère décéde. J'ai fait face au plus mal à cette audience auquel a qui aussi j'en ai averti au juge de la situation Et aurai pue repporter celles-ci, car je n'ai pas pue assurermalheureusement...je ne pouvais pas moralement. Aujourd'hui le juge me condamne a payer cette escroquerie Ce crédit ne m'a jamais été verser sur mon compte, je n'ai jamais reçue le mobilier et en final je doit payer celui-ci. Sachant que je n'ai pas de quoi payer. .alors que faire ? Merci de me conseiller pour les personnes qui face à ce dossier puisse vraiment me conseiller . M. M

Par **P.M.**, le **05/02/2019** à **12:07**

Bonjour,

Je crains que vous ne puissiez rien faire car il s'agissait d'un crédit affecté dont vous avez accepté que le montant soit versé au vendeur..

L'organisme de crédit ne pouvait pas et n'avait pas à vérifier que la commande avait été réalisée...

Si vous vouliez en avoir confirmation, je volus conseillerais de vous rapprocher d'une associations de consommateurs...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés